

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-207 (Rect)

présenté par

Mme Pires Beaune, rapporteure spéciale au nom de la commission des finances

ARTICLE 73**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« synthétique »,

insérer les mots :

« porté au carré, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement réintroduit l'élévation au carré du produit de l'indice synthétique afin d'améliorer la répartition de la charge de l'augmentation de l'enveloppe entre les contributeurs.